PUY-de-DOME
MON DÉPARTEMENT

Réunion de restitution

Projet d'aménagement des abords du lac d'Aydat

Compte-rendu du 30 juin 2025 à 18h00

nalisse

Introduction et rappel des origines du projet

LES ORIGINES DU PROJET

L'ébauche du projet, qui a été travaillée pendant les ateliers de concertation, est issue d'un diagnostic fait à l'échelle du territoire. Ce diagnostic a révélé que le lac d'Aydat est un espace attractif et fortement apprécié mais qui est néanmoins pétri de paradoxes. Par exemple, on s'attend à une ambiance naturelle mais en réalité celle-ci est assez urbaine.

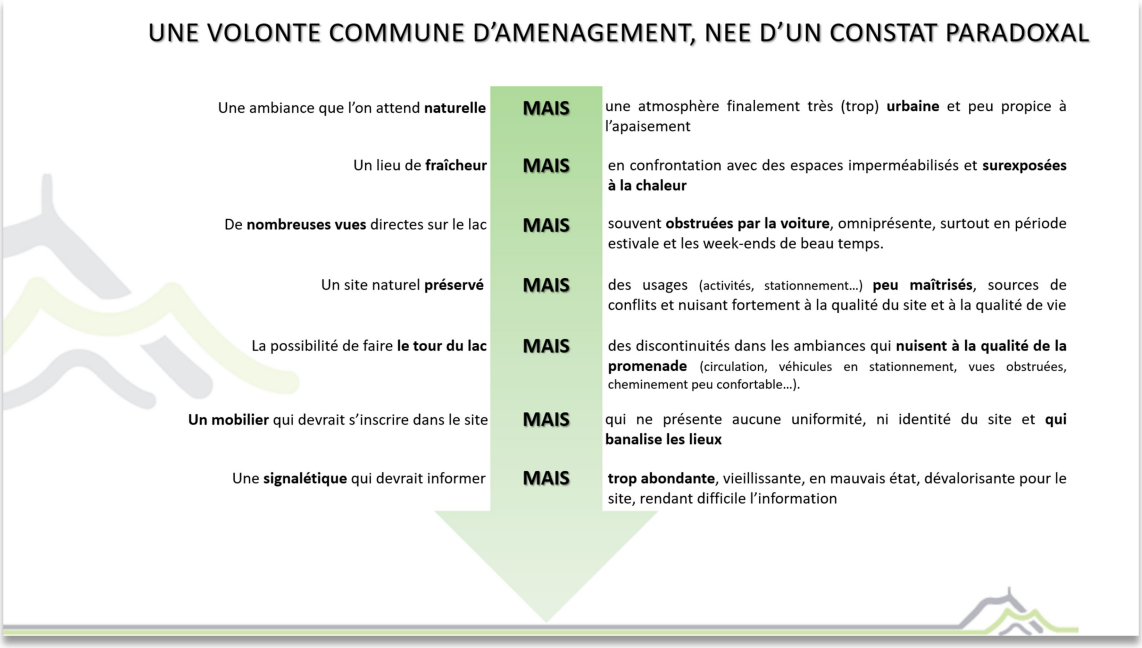

LES OBJECTIFS DU PROJET

Le lac d'Aydat est un lac habité, avec une multitude d'usages qui prennent place autour. L'objectif du projet est dès lors de concilier deux grandes orientations : à la fois **la préservation et la valorisation de ce site emblématique** et **l'amélioration du cadre de vie des habitants.**

LE PARTI PRIS D'AMENAGEMENT

L'ambition du projet est de permettre de mieux vivre le lac à travers :

- Une réflexion à grande échelle qui intègre tous les usagers
- Des aménagements permettant à chacun de profiter pleinement du lac et de ses abords
- Un boulevard apaisé et végétalisé pour faciliter l'agrément pour les piétons et les mobilités douces : « une terrasse sur le lac »
- Un stationnement touristique déporté

Une réflexion à grande échelle

Le projet s'inscrit, dès le début, dans une réflexion globale allant du giratoire des Treize Vents au centre-bourg d'Aydat et qui intègre tous les usages et usagers.

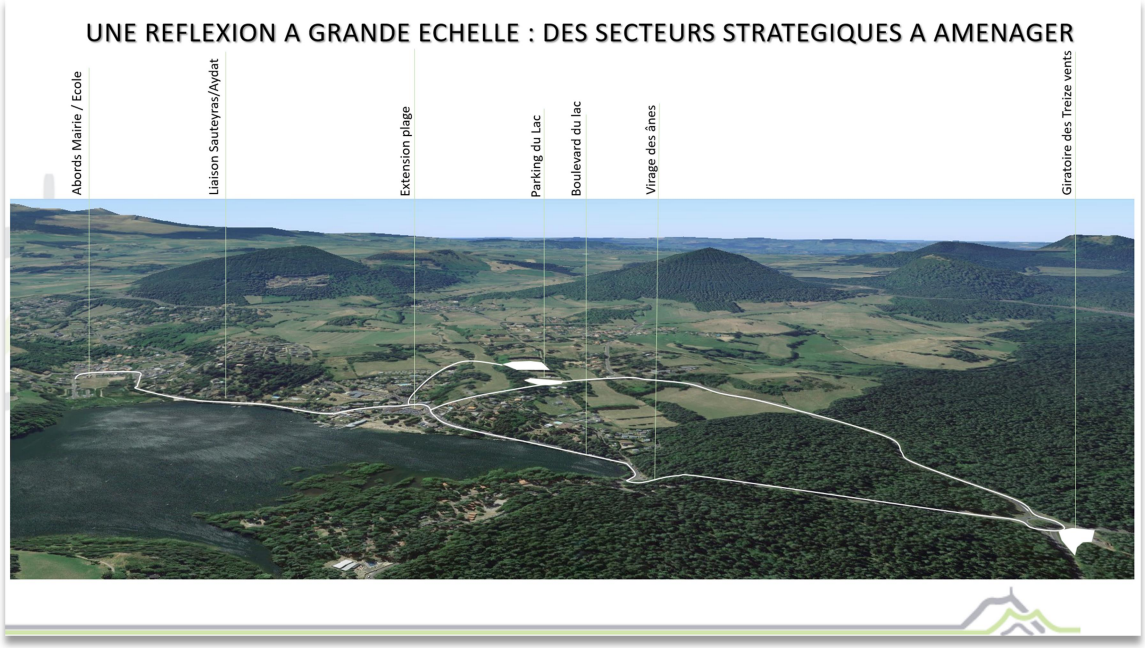

La terrasse sur le lac, élément emblématique de l'aménagement :

L'idée est de sortir de l'image d'un boulevard routier vers une véritable terrasse paysagère pour offrir des espaces de pause et de contemplation. La circulation automobile sera maintenue en double-sens mais sera bien séparée de la voie partagée par les piétons et cyclistes pour sécuriser leurs déplacements.

Retour sur la concertation

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

La concertation s'est organisée sur plusieurs temps avec des petits groupes : 6 ateliers avec les habitants, 2 ateliers avec les acteurs économiques et 1 atelier avec les élus.

Le format et l'organisation étaient les mêmes pour tous les ateliers afin d'avoir les retours de l'ensemble des publics et de faire ressortir les convergences et les divergences.

L'analyse des contributions s'est faite en plusieurs temps. D'abord, un listage sur un tableau de l'ensemble des contributions. Ensuite, une synthèse a été réalisée pour chaque groupe d'acteurs (une pour les ateliers habitants, une pour les ateliers des acteurs économiques et

une pour les ateliers élus). Enfin, une synthèse globale a été transmise à l'ensemble des participants : plus visuelle et plus communicante.

Les résultats de la concertation ont été communiqués au Département et au bureau d'études pour retravailler le projet.

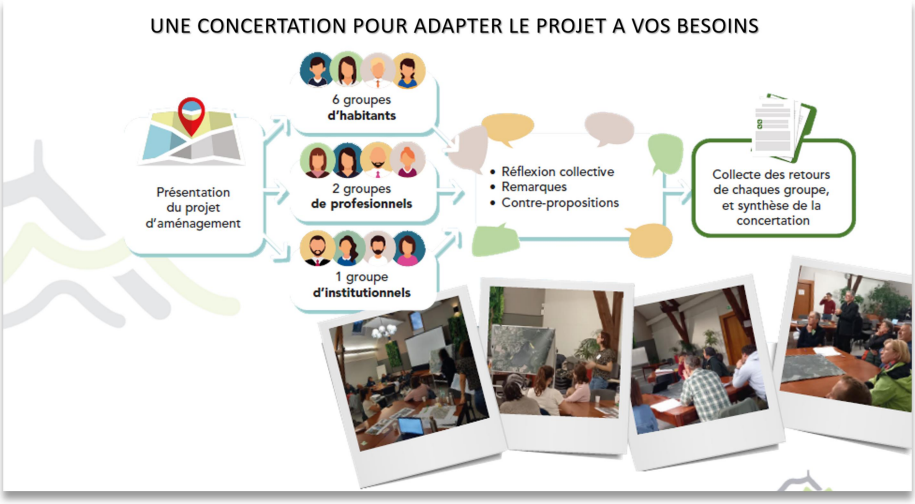

RESULTATS DE LA CONCERTATION :

Plutôt qu'une proposition unanime, c'est une philosophie d'ensemble guidant le projet qui s'est dégagée de la concertation.

4 principes :

- Nature : préserver le cadre naturel du lac et de ses abords
- Sobriété : souhait d'avoir des aménagements sobres et utiles, notamment pour le mobilier
- Un projet pour tous et toutes : habitants, commerçants, touristes, usagers du lac…
- Adaptation à la saisonnalité du lac : prendre en compte la vie du lac sur toute l'année et penser un projet qui répond à la fois à la haute saison et au quotidien du reste de l'année

4 enjeux pour améliorer le projet :

1. Préserver et mettre en valeur le cadre naturel du lac
2. Assurer une offre de stationnements adéquate
3. Se déplacer en toute sécurité dans Aydat : gestions des vitesses, partage de l'espace entre les modes de déplacement…
4. Améliorer le cadre de vie à Aydat

METHODE DE PRISE EN CONSIDERATION DES REMARQUES

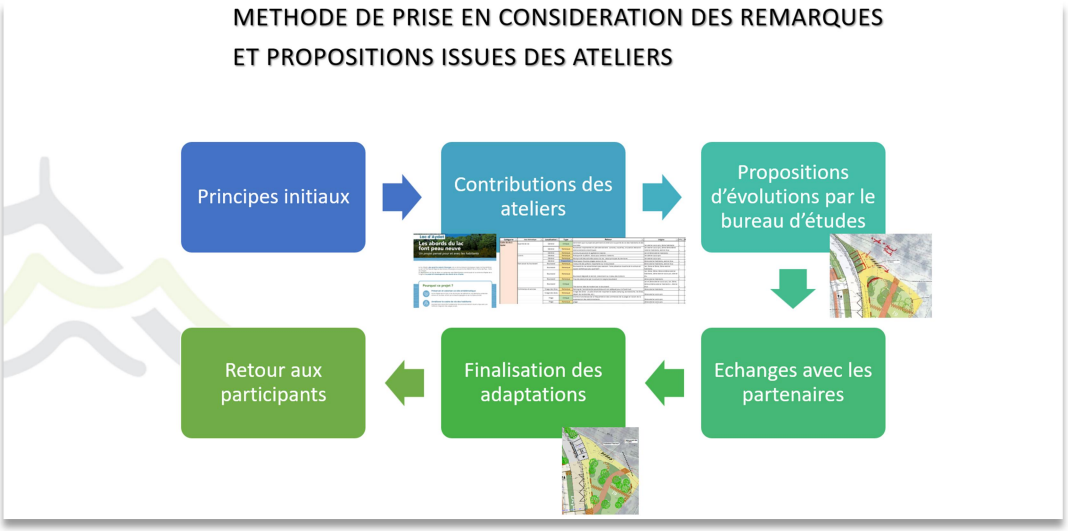

Présentation du projet

LA REPARTITION DES STATIONNEMENTS

Lors de la concertation, les participants ont demandé une révision de la répartition des stationnements : les poches de stationnement déporté pourraient créer des nuisances aux riverains et créent un parking un peu trop éloigné du lac. L'idée est donc de proposer de nouveau quelques places de stationnement sur le boulevard du lac et de trouver des petites poches intermédiaires. Plusieurs endroits ont été évoqués : l'espace de loisirs, le virage des ânes ainsi que la route du lac dite « chemin du trappeur ». Certains espaces ne faisaient initialement pas partie du périmètre du projet.

LE VIRAGE DES ANES :

- **PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION :**
  - Ajouter des stationnements pour les activités économiques
  - Prévoir un emplacement attractif pour le food-truck
  - Prévoir un espace technique
  - Avis très réservé sur le projet de belvédère

- **AMENAGEMENTS PROJETES PAR LE DEPARTEMENT :**
  - Supprimer le belvédère initialement imaginé
  - Retrouver et optimiser une poche de stationnement à travers un aménagement simple sous les arbres

- Retrouver et optimiser les stationnements actuels dans la partie basse du virage en direction du parking (qui avaient été supprimés dans l'ancienne version du projet)
- Maintenir la partie en face de l'accrobranche pour un espace de repos et de contemplation végétalisé, tout en préservant quelques places de stationnement, un emplacement réservé pour le food-truck avec une vue sur le lac, une place dépose-minute ainsi qu'une place pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Apaiser la vitesse grâce à un nouveau traitement de la zone : aménagement en plateau avec un revêtement différent afin de marquer l'entrée dans le boulevard et de sécuriser les flux piétons

LE BOULEVARD :

- **PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION :**
  - Ajouter des stationnements pour la période hors saison
  - Prévoir un emplacement pour les livraisons, particulièrement côté Sauteyras
  - Sécuriser et apaiser les circulations automobiles
  - Propositions faisant débat :
    - Le côté des stationnements à préserver (plutôt côté mur ou côté lac)
    - La mixité des usages modes doux : vélos de promenade, poussettes, marche…

- **AMENAGEMENTS PROJETES PAR LE DEPARTEMENT :**

Deux scénarios d'aménagement sont proposés pour le boulevard du lac :

Scénario 1 :

Du stationnement intégré à l'aménagement :
- stationnement côté mur : (10 emplacements),
- stationnement minute (6 emplacements),
- cycles (24 emplacements),
- motos (15 emplacements),
- PMR (2 emplacements)
- stationnement réservé aux livraisons

  - Retrouver des places de stationnement sur le boulevard du lac :
    - 5 places côté mur à l'entrée du boulevard (côté virage des ânes)
    - 5 places côté mur intégrées avec une zone livraison et bus (côté virage de Sauteyras)
    - Quelques places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, dépose-minute (pouvant fonctionner en stationnement

« normal » hors saison) et stationnement pour les cycles et motos, côté lac

- Aménager un espace partagé pour la marche, le vélo de promenade, la contemplation, le repos, etc. : la terrasse du lac. Le partage de l'espace entre les différents modes de déplacement fonctionne bien si une bonne largeur est maintenue
- Apaiser la vitesse au niveau du virage de Sauteyras : aménagement en plateau avec un revêtement différent afin de marquer l'entrée dans le boulevard et sécuriser les flux piétons

Scénario 2 :

Du stationnement intégré à l'aménagement :
- stationnement côté mur : (10 emplacements en écluse),
- stationnement minute (6 emplacements),
- cycles (24 emplacements),
- motos (15 emplacements),
- PMR (2 emplacements)
- stationnement réservé aux livraisons

Différence avec le scénario 1 : Tout en conservant le double-sens, les 10 places côté mur sont imaginées avec un système d'écluse et un sens prioritaire de circulation. Cette proposition permet d'apaiser plus les vitesses et maintenir la largeur de la balade du lac.

ESPACE LOISIRS :

- **PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION :**
  - Ajouter des places de stationnement
  - Apaiser la circulation dans le carrefour
  - Contraindre l'accès au chemin de Papianilla
  - Prévoir un emplacement pour les livraisons (boulevard)
  - Réserver le stationnement de l'espace loisirs à ses usagers

- **AMENAGEMENTS PROJETES PAR LE DEPARTEMENT :**
  - Optimiser les stationnements dans la partie basse qui est utilisée pour des stationnements de manière anarchique (36 places)
  - Créer une seconde poche de stationnement enherbée temporaire (40 places)
  - Mettre en place un contrôle d'accès sur le parking existant pour l'espace loisirs. Le dispositif reste à définir (reconnaissance de plaques, badges…). Idem pour le nombre de place qui sera défini en fonction des besoins des habitants
  - Mettre en place un contrôle d'accès chemin de Papianilla

LA ROUTE DU LAC :

- **PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION :**
  - Ajouter des capacités de stationnement fonctionnel et faciliter la circulation
  - Donner plus de place aux modes doux
  - Assurer l'accès des secours jusqu'au restaurant
  - Permettre une meilleure cohabitation
  - Prévoir le demi-tour en fin de voie entre les différents modes

- **AMENAGEMENTS PROJETES PAR LE DEPARTEMENT :**

Deux scénarios d'aménagement sont proposés.

Scénario 1 :

- Maintenir un double-sens de circulation, avec une aire de retournement vers le restaurant
- Supprimer les stationnements côté sud de la route (sauf à proximité du trappeur) pour réserver un espace pour les circulations douces (tout le monde ne pouvant pas prendre le chemin existant dans le bois) avec un séparateur
- Optimiser le stationnement côté forêt à travers plusieurs poches. Cette route n'étant pas dans le projet initial, une étude plus approfondie sur la capacité de stationnement sera réalisée mais une première estimation a permis d'identifier 45 places de stationnement sur les poches existantes.

Scénario 2 :

Ce scénario est pensé au cas où le scénario 1 ne fonctionne pas très bien avec le double-sens.

- Proposer un sens unique de circulation avec la réouverture de la route de Rouillas
- Un cheminement mixte vélos-piétons, plus large, côté sud de la route avec un séparateur
- Maintenir la piste cyclable dans la route de Rouillas
- Aménager des poches de stationnements (Idem scénario 1)

POCHES DE STATIONNEMENT DEPORTEES :

- **PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION :**
  - Éloigner le stationnement des habitations
  - Limiter les accès des voies adjacentes
  - Améliorer la sécurité de l'accès depuis la route de Verneuge (carrefour) et apaiser les vitesses route de Verneuge

- Réduire la taille des deux poches de stationnement
- Restreindre l'accès aux stationnements hors période estivale pour limiter les nuisances et les incivilités
- Restreindre les circulations piétonnes le long des maisons entre l'ancienne colonie et le lac

- **AMENAGEMENTS PROJETES PAR LE DEPARTEMENT :**
  - Créer un carrefour en tourne-à-gauche avec un aménagement dur, minéral et dissuasif pour sécuriser le parcours et apaiser les vitesses sur l'axe principal
  - Mettre en place un système sur la rue Beau site pour limiter l'accès
  - Elargir la rue Beau Site entre la route de Verneuge et le parking pour aménager une circulation piétonne en continuité du trottoir sur la route départementale
  - Optimiser la poche de stationnement sur les anciens terrains de tennis, qui est la plus éloignée des habitations. Un aménagement perméable est prévu.
  - Réduire la poche la plus proche des habitations en maintenant quelques places (19 places)
    - Réduire la première poche permet aussi de diminuer le passage des piétons près des maisons

BILAN DES STATIONNEMENTS :

Sur la partie du projet (du virage de Sauteyras au virage des ânes) : le projet permet de gagner quelques places de stationnement.

L'objectif n'est pas de développer à outrance les places de stationnement pour éviter la surfréquentation.

Le bilan prend en compte les places officielles identifiées de stationnement dans le secteur. Toutefois, le projet semble absorber également les stationnements interdits (irréguliers).

Dans la partie du centre-bourg jusqu'au virage de Sauteyras : la situation est identique mais un travail dans la deuxième phase du projet permettra d'augmenter la capacité de stationnement.

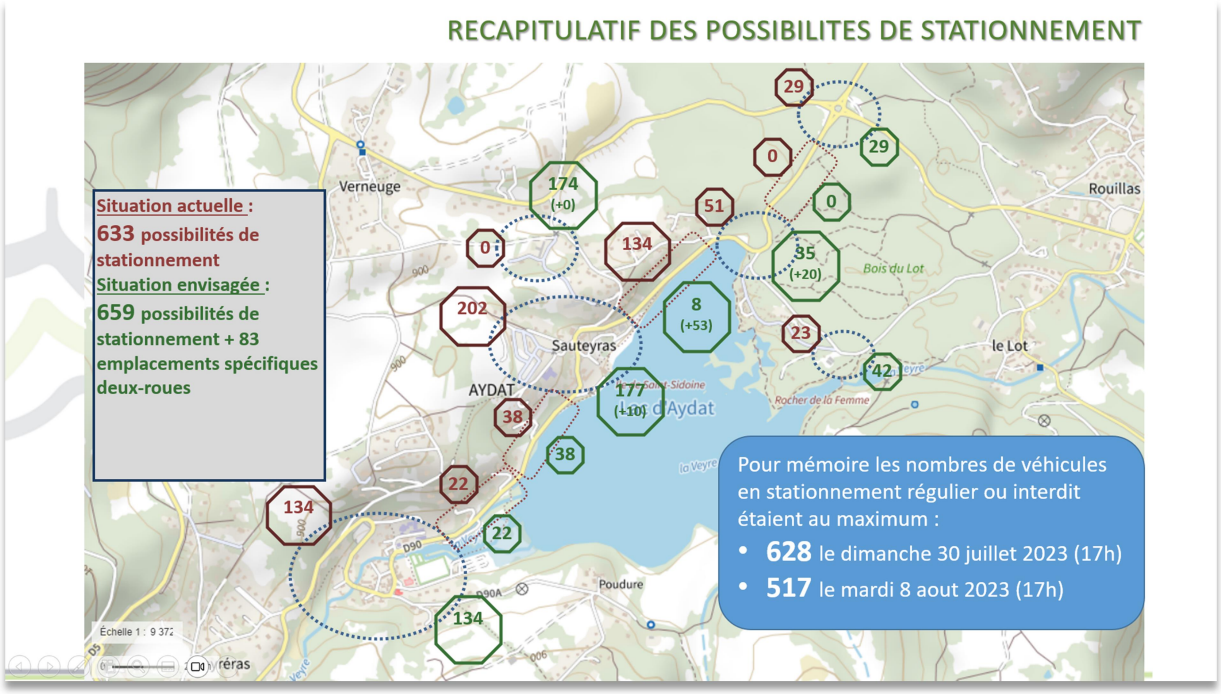

AUTRES SUJETS :

- Améliorer la signalétique et rendre lisible l'emplacement des activités économiques
- Installer un mobilier résistant, sobre, naturel et facile d'entretien
- Prévoir suffisamment de bancs, de poubelles et de tables de pique-nique ainsi que des toilettes dans des endroits spécifiques
- Réfléchir au sujet de l'éclairage public
- Envisager une navette (électrique) entre le stationnement déporté, les Treize Vents et le bourg d'Aydat : modalités de mise en place sont à étudier (financement, parcours, horaires…)
- En parallèle du projet, améliorer le tour du lac dans sa totalité

Temps d'échanges

LE PROJET :

LA TERRASSE DU LAC :

Question sur le choix de proposer une voie partagée plutôt que l'élargissement du trottoir ou de la création d'une zone avec deux voies spécifiques (cyclistes et piétons) :

➔ Réponse du Département : on sait aujourd'hui qu'il y a différents usages du vélo : ceux qui roulent vite roulent sur la route et ceux qui se baladent et ne roulent pas vite peuvent être intéressés par une voie partagée. Au lac du Bourget, par exemple, cela fonctionne ainsi. C'est le principe d'une voie verte (sans le passage des chevaux).

➔ Il faudra travailler sur la signalétique pour inciter les bons usages pour les vélos et trottinettes.

LE STATIONNEMENT :

Question sur le nombre de places de stationnement total (actuel et futur) :

➔ En rouge sont représentés les stationnements actuels et en vert, les stationnements imaginés dans le projet. La situation identifiée en vert est la situation après la phase 1 (et non la phase 2). C'est pourquoi les zones au sud ne sont pas traitées (134, 22 et 38 places).

RECAPITULATIF DES POSSIBILITES DE STATIONNEMENT

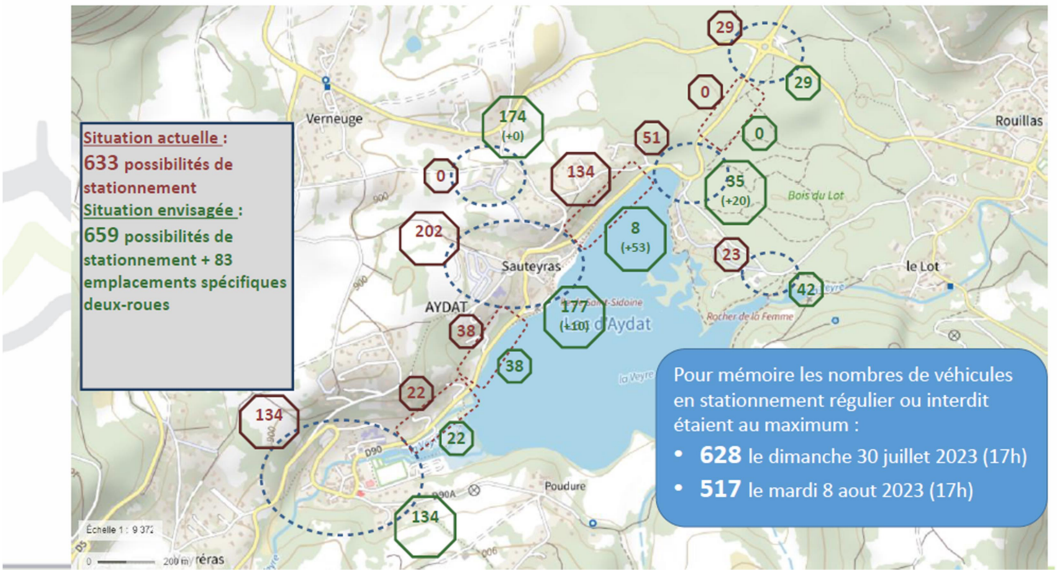

Question sur la prise en compte de la suppression de stationnements dans le projet de la Communauté de communes :

➔ Dans cette hypothèse, c'est pris en compte :

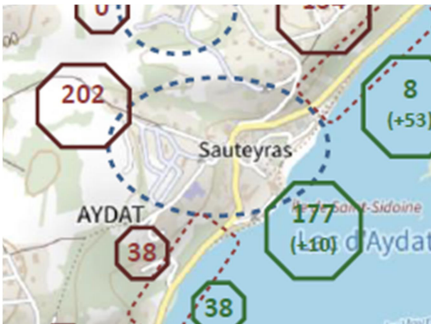

Remarque sur l'affluence possible aux beaux jours l'hiver :

➔ La remarque est prise en compte sur le souhait de pouvoir adapter le système « été » ponctuellement l'hiver.

LE CALENDRIER

Question sur le chantier :

➔ Selon s'il y a une étude environnementale à faire ou non, le chantier débutera plus ou moins rapidement. S'il n'y en a pas, la phase PRO (fin de la définition du projet) pourrait se dérouler début 2026 pour une réalisation des travaux en 2027, en différentes phases pour éviter la haute saison.

LES AMENAGEMENTS PAR SECTEUR :

LE BOULEVARD DU LAC :

Remarque sur l'importance de ne pas oublier le passage du chasse-neige l'hiver sur le boulevard du lac :

➔ Cette remarque est bien prise en compte. Le Département a la charge de cet entretien et a donc l'habitude.

Question sur le nombre de places de stationnement sur le boulevard du lac, notamment le stationnement des bus à l'année :

➔ Des arrêts de dépôt sont prévus au niveau du virage des ânes ainsi qu'au bout du boulevard du lac. L'idée actuelle est de stationner les bus derrière l'église. Les girations ont été vérifiées.

➔ Remarques / propositions de participants :
- Le parking est déjà saturé notamment les jours d'école ou de marché.
- Dissensus : Le parking pour les bus pourrait peut-être être imaginé aux Treize vents.
- Le lieu qui concentre les activités est le virage des ânes.

Question sur la possibilité d'augmenter le nombre de stationnement sur le boulevard du lac : une vingtaine de places semble pouvoir être une bonne base notamment en hors-saison.

➔ Le Département peut étudier cette nouvelle proposition.

Question sur le positionnement du stationnement minute :

➔ Le positionnement côté lac / côté mur peut encore être étudié et changé.

L'ESPACE DE LOISIRS :

Remarque sur l'activité de l'espace de loisirs qui fonctionne autant l'été que l'hiver et nécessite donc du stationnement :

➔ Cette remarque est bien prise en compte.

LES POCHES DE STATIONNEMENT :

Question sur la gestion des poches de stationnement (fermeture la nuit, tarif, gestion des véhicules stationnés, etc.) :

➔ Ceci n'est pas encore déterminé et étudié, étant entendu que le terrain est communal.

Question sur l'avenir des bâtiments à côté des futures poches de stationnement (démolition prévue ou non, sécurisation, entretien, végétalisation du lieu, etc.) :

➔ A ce jour, la commune n'a pas encore prévu de démolir les bâtiments. C'est un objectif à plus long terme.
➔ Les participants insistent sur la nécessité de sécuriser les lieux, notamment une fois les poches de stationnement construites et connues.

Question sur le tourne-à-gauche et sur la sécurisation de la D213 :

➔ L'étude du tourne-à-gauche montre qu'il est possible de le créer en toute sécurité. Il n'est à ce jour pas prévu de plus sécuriser la D213. Il a été pensé en décalage de la maison existante afin de limiter les nuisances et pour laisser plus de place aux piétons.

Question sur la rénovation des escaliers en bas de la rue Beau Site :

➔ La réhabilitation de l'escalier est prévue dans le projet.

Question sur les aménagements prévus au niveau de l'escalier pour réduire les nuisances :

➔ La réduction du nombre de stationnement dans la poche desservant l'escalier – voire sa suppression – permet de limiter les nuisances. Le flux sera limité : 19 stationnements sont prévus. Des brises-vues peuvent être installés.

Remarque sur la poche de stationnement de 19 places : elle pourrait être supprimée et les 19 places pourraient être reportées à d'autres endroits, ce qui n'obligerait pas à repenser les escaliers :

➔ Cela sera proposé aux élus.

Remarque sur le nombre important de passage de poids-lourds sur la D213 – y compris ceux qui n'y sont pas autorisés :

➔ Cette remarque est notée.

Le chemin de Papianilla :

Remarque sur la nécessité de limiter le passage des voitures aux riverains pour le chemin de Papianilla.

La route du lac dite chemin du trappeur :

Remarques sur les scénarios pour la route du lac :

- Le lac est touristique et draine du monde. La route du lac est un des rares coins où on est tranquille et qui est agréable. Cela semble incohérent de plus l'ouvrir et l'aménager par rapport à la vision globale du projet.
- Cela pourrait être pensé en fonction du moment de la journée.
- Si la route passe à sens unique, est-ce qu'il y a eu des comptages de faits en amont sur le trafic ?

Plusieurs participants interviennent – certains pour le scénario 1, d'autres pour le scénario 2.

➔ Le Département a besoin d'étudier plus en profondeur ce tronçon qui ne faisait pas partie de l'étude au départ. Pour l'instant, la concertation ne fait pas ressortir un scénario qui ferait l'unanimité. Certains préfèrent l'idée d'un sens unique pour pouvoir créer davantage de stationnements (à vérifier techniquement), d'autres aimeraient au contraire préserver la portion du chemin de la circulation des voitures.

En fonction des possibilités techniques pour l'emplacement des stationnements et de la vision du Comité de pilotage, un choix sera fait entre les 2 scénarios.

Question sur la position de l'ONF par rapport au projet de la route du lac (appelée aussi chemin du trappeur) :

➔ Cela fait partie des éléments à vérifier avec l'ONF. Ce qui a été dessiné par le bureau d'études sur la route du lac est pour le moment imaginé sans abattage d'arbres.

Les Treize Vents :

Question sur les aménagements prévus pour le rond-point des 13 vents :

➔ En l'état actuel, le projet vise à optimiser le stationnement existant et de le rendre plus agréable avec un revêtement perméable dans la même logique que les poches de stationnement. Sans supprimer des arbres, il n'est pas possible de faire beaucoup plus.

Question sur le projet de parking aux Treize vents et sur la possibilité de l'agrandir avec l'abattage d'arbres et sur la possibilité de prévoir ce projet dès la phase 1 :

➔ Les informations seront transmises. Ce sont les mêmes des partenaires que ce projet.

Question sur la nécessité d'installer des tables de pique-nique plutôt que du stationnement au niveau du virage des ânes :

➔ La réflexion est notée. Cependant, l'esprit du projet est de valoriser les espaces notamment celui-ci. Les décisions sont travaillées avec de nombreux partenaires (UNESCO, élus, habitants, etc.). L'ancien projet de belvédère a été retravaillé et est désormais imaginé comme un espace de stationnement arboré de 10 à 15 places pour des véhicules. S'ajoutent aussi quelques places autour de cette zone.

La rue Beau Site :

Question sur le principe du relèvement des plaques d'immatriculation pour l'accès à certaines rues :

➔ C'est un principe de gestion dynamique des accès, ce n'est donc pas figé. Par exemple, au moment de réserver son gîte, on peut demander la plaque d'immatriculation pour l'enregistrer et lui donner accès de telle date à telle date.

Pour l'imprévu (livreur, amis qui passent, etc.), plusieurs possibilités existent, par exemple, à Clermont-Ferrand, les professionnels peuvent s'inscrire en amont, à l'année.
Ce système est un système parmi d'autres, cela pourrait aussi bien être un système de badges par exemple.

Question sur des retours sur le système d'accessibilité via les plaques d'immatriculation :

➔ Le Département n'a pas de retour précis mais cela fonctionne à Clermont-Ferrand et à Madrid. La remarque que le système ne doit pas nuire au quotidien est bien entendue. C'est un système éprouvé ailleurs, qui fonctionne bien. Des contrats d'interventions sont dans ces cas-là prévus et signés pour une intervention très rapide.

Remarque sur le principe d'accessibilité à certaines rues aux habitants seulement via un système physique qui privatiserait la voie publique :

➔ L'idée de ce type de dispositif est avant tout de supprimer le stationnement sauvage, pas de privatiser l'espace.

AUTRES SECTEURS ET PROJETS :

Remarque concernant la zone de la base nautique qui aurait pu être un endroit travaillé dans le projet pour arborer et installer du stationnement :

➔ Cet espace n'est pas géré par le Département mais par la Communauté de communes. Ce n'est donc pas du ressort du Département. Cependant, la Communauté de communes est impliquée dans les échanges du projet du Département.

Question sur le projet pour le bâtiment sur la place :

➔ D'après les habitants il sera supprimé.
➔ D'après les informations que le Département dispose, le bâtiment ne serait pas amianté.

LES AUTRES SUJETS :

L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL :

Question sur les résultats de l'étude d'impact environnemental :

➔ Au sens réglementaire du terme, ce site n'est pas un site naturel classé. L'ambition est de remettre du vert mais le lieu n'est pas classé ni défini comme espace naturel sensible ou Natura 2000. Le Département fait donc une demande au cas par cas d'une analyse du projet. Une demande de compléments a été demandée. Les résultats sont en cours. A la suite, le préfet donnera sa réponse quant à l'obligation ou non de faire une étude environnementale complète (18 mois d'analyse).

LA CONCERTATION :

LES COMPTES-RENDUS ET SYNTHESES :

Demande d'envoi des plans et du power-point de cette réunion à tous les participants :

➔ On s'engage à joindre à ce compte-rendu les plans et le power-point présentés.

Certains participants n'ont pas reçu le compte-rendu et la synthèse de leur atelier participatif :

➔ Les participants concernés vont voir les animatrices en fin de réunion pour prise de contact. Les documents leur seront renvoyés.

LE LIEN AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES ET PROJETS :

Question sur la transmission et la prise en compte des remarques dites dans cette réunion à la Communauté de communes et les communes pour les intégrer à leurs différents projets en cours de réflexion :

➔ Les informations seront transmises. Ce sont aussi des partenaires pour ce projet.

Remarque sur l'importance de relier les différents projets départementaux, intercommunaux et communaux :

➔ La Communauté de communes participe aux réunions.

Conclusion

Monsieur Nicolas Morisset a remercié les participants pour leur mobilisation.

Un compte-rendu de la réunion sera envoyé aux participants. Un retour est prévu à la rentrée. Les modalités sont à définir.